Image not found or type unknown

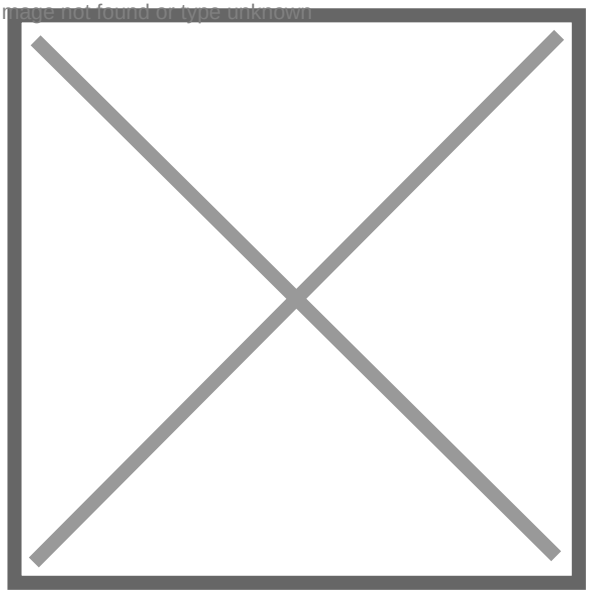

Les agissements d'une collègue : harcèlement moral ?

Par **zagros**, le **04/06/2008** à **08:39**

Bonjour,
Nous vivons une situation difficile avec une collègue caractérielle. Chacun des salariés de l'association subit ou a subi les brimades, sourires en coins, ragots, tentatives de monter les collègues les uns contre les autres, attaques personnelles.
Comment arrêter ça ? Elle se débrouille pour s'en prendre aux gens sans témoins.
Elle est allée jusqu'à interdire à des collègues d'apporter de l'aide aux autres. On lui demande son avis sur l'embauche d'une personne qui va travailler avec elle pour un contrat de courte durée, elle n'émet aucune objection. Au bout de 3 semaines, cette personne qui était à la recherche d'un emploi stable a trouvé un CDI et a quitté son poste. Elle s'en est pris à elle en lui disant qu'elle n'avait jamais souhaité travailler avec elle, est allée trouver une collègue amie de cette personne en l'accusant de l'avoir empêché de choisir la personne qu'elle voulait pour le poste... Elle est extrêmement jalouse d'une jeune collègue très douée embauchée en CDI il y a 1 an après 6 mois de CDD. Elle a été jusqu'à tenter d'empêcher son embauche, Le jour de son arrivée elle a tenté de l'empêcher de travailler en direct avec les gens en lui disant "tu ne seras peut-être plus là dans 6 mois". Elle passe son temps à dire que cette personne est prétentieuse, hautaine et avide de pouvoir auprès des personnes extérieures avec qui on travaille. Elle n'aime pas faire des taches dégradantes comme timbrer son courrier. Elle laisse ça à une collègue qu'elle aime humilier régulièrement. Elle donne des consignes contradictoires et au final n'est jamais responsable de rien, c'est toujours la faute de quelqu'un d'autre. Les ragots et sous-entendus pleuvent, chaque jour, nous avons de nouveaux échos de médisances sur notre compte. Sans cesse elle retourne la situation en se plaignant qu'on la méprise, que l'on refuse de travailler avec elle. Cette situation est insupportable pour tout le monde. On en vient parfois à décaler nos heures de travail pour ne pas subir sa présence.
Par moment son comportement change radicalement, elle devient absolument charmante, prétend qu'elle nous adore... ? Comment désamorcer ses tentatives de déstabilisation

permanentes ? Ces agissements constituent ils un cas de harcèlement moral ? Des mises au point régulières ont été faites. Mais rien n'y fait. Ca fait 5 ans que ça dure !

Par **gpierreavocat**, le **04/06/2008** à **18:24**

Je vous rappelle que votre employeur doit prévenir le harcèlement.

Votre employeur est tenu envers ses salariés à une obligation de sécurité qui est de résultat en matière de protection de la santé des salariés dans l'entreprise.

Ainsi si un salarié se rend coupable de harcèlement moral, l'employeur doit aussi être considéré comme responsable des faits de harcèlement, même s'il n'a commis aucune faute.

Je vous suggère de discuter de ce problème avec votre patron

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés